

TARIFICATION SACEM

SONORISATION DE SITE WEB – PARTICULIER



1. Définition

Vous êtes un particulier

Vous présentez vos centres d'intérêt... sans que ce site ne soit la vitrine de votre activité professionnelle (ex : profession libérale, artisan) ou d'une quelconque activité lucrative.

2. Les conditions préalables

- Vous êtes une personne physique et vous exploitez un site en votre nom.
- Votre site ne génère aucune recette directe ou indirecte (abonnement, publicité, sponsoring, produits dérivés...). Si tel est le cas, reportez-vous au tarif applicable aux sites institutionnels.
- Vous n'offrez aucune œuvre en téléchargement sur votre site, même gratuitement. Dans le cas contraire, reportez-vous au tarif applicable au barème « téléchargement de musique à l'unité »
- Vous exploitez un maximum de 10 œuvres musicales par mois sur votre site.

3. Rémunération (maximum de 10 œuvres par mois)

Forfait mensuel : 2 € ht*

Forfait annuel : 20 € ht*

Le forfait annuel vous sera facturé en début de chaque période annuelle. Toute année entamée est due.

** à majorer de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) et contributions dues à l'Agessa (Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs).*